

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

4 octobre 2013

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1400)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**N<sup>os</sup> 1737 à 1751présenté par  
Mme Fraysse

-----

**ARTICLE 3**

Après l'alinéa 17, insérer l'alinéa suivant :

« 1° A Les pistes de financement permettant la prise en compte des périodes de stage dans la durée de cotisation ; ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Extension du champ des sujets sur lesquels le comité devra formuler des recommandations. Il s'agit ici de savoir ce que le comité recommande en termes de financement pour que les périodes de stage puissent être prises en compte dans la durée de cotisation.

Ces amendements identiques ont été déposés par 15 députés :

Adt n°	1737	de	Mme	Jacqueline Fraysse
Adt n°	1738	de	M.	André Chassaigne
Adt n°	1739	de	M.	Marc Dolez
Adt n°	1740	de	M.	François Asensi
Adt n°	1741	de	M.	Bruno Nestor Azerot
Adt n°	1742	de	Mme	Huguette Bello
Adt n°	1743	de	M.	Alain Bocquet
Adt n°	1744	de	Mme	Marie-George Buffet
Adt n°	1745	de	M.	Jean-Jacques Candelier
Adt n°	1746	de	M.	Patrice Carvalho
Adt n°	1747	de	M.	Gaby Charroux
Adt n°	1748	de	M.	Alfred Marie-Jeanne
Adt n°	1749	de	M.	Jean-Philippe Nilor
Adt n°	1750	de	M.	Nicolas Sansu
Adt n°	1751	de	M.	Gabriel Serville